

## LES MEMBRES DE LA CPHSCT 82

### PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Il existe un risque d'infection, d'intoxication aiguë (exposition de courte durée ou chronique (exposition prolongée), d'allergie, de brûlures..... par inhalation, ingestion, ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides.

### Prévention des risques professionnels:

- choix du produit le moins dangereux et le plus adéquat selon le résultat souhaité;
- Vérifier et prendre connaissance de l'étiquetage et de la fiche de données de sécurité;
- formation et information de l'utilisateur;
- stocker les produits dans un local bien ventilé et à accès restreint;
- veiller au bon stockage des EPI et à leur entretien;
- interdiction de manger et de fumer;
- port des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés;
- attention aux procédures d'habillage et de déshabillage (risque de contamination);
- utiliser des appareils de traitements bien entretenus et bien réglés;
- disposer de buses de rechange et ne pas déboucher les buses à la bouche;
- nettoyer le matériel et se laver les mains après le traitement.

### COLLÈGE SALARIÉS

**CFTC** 05 63 20 03 23  
82 Avenue Marceau Hamecher 82000 Montauban  
Titulaire : Claire ETINEAU

**CFDT** 05 63 63 26 80  
23 code de Sapiac - BP 837 82008 Montauban

Titulaire : Frédéric MOZAC / Suppléant: Patrick YECHE

**CGT** 05 63 63 07 41  
10 rue Michelet - BP404 82004 Montauban Cedex

Titulaire : Patrick CALVO

**FO** 05 63 63 52 00  
10 rue Michelet - BP404 82004 Montauban Cedex

Titulaire : Pascal CIESELSKI / Suppléant: Patrick BONHOMME

**CFE - CGC** 05 63 63 98 13  
13 Allées Mortaneu 82000 Montauban

Titulaire : Christophe BELLOC / Suppléant: Jean Luc GAILLARD

### COLLÈGE EMPLOYEURS

**FDSEA** 05 63 66 84 12  
130 Av. Marcel Unal 82017 Montauban cedex

Titulaires : Yvon SARRAUTE, Odile DEJEAN

Suppléants : Delphine DELPOUCH, Jean-Louis MORIZE

**FDCUMA** 05 63 93 52 63  
110 Av. Marcel Unal 82017 Montauban cedex

Titulaire : José LESTRADE / Suppléant : Joël BEDE

**UNEP Midi-Pyrénées** 05 82 95 00 07  
8 Rue Théron de Montauge31200 Toulouse

Titulaire : Jean Daniel GIBERT / Suppléant : Fabrice SPIRONELLO

**EDT** 05 63 95 61 57  
Titulaire : Jean-Claude LALANE / Suppléant : Thierry BRIZIO

CPHSCT - Chambre d'Agriculture - 130 avenue Marcel Unal - 82 017 Montauban cedex  
CPHSCT 82 – septembre 2013



Service Prévention des Risques Professionnels et Santé au Travail de la MSA MPN  
180 av marcel unal 82014 Montauban cedex  
Tél PRP : 05.63.21.61.99 Tél ST : 05.63.21.61.98

Risque électrique

TMS

Chutes

Manipulation  
des animaux

Produits Phyto





## C'EST QUOI ?

La CPHSCT<sup>1</sup> s'adresse aux employeurs et salariés des exploitations et des entreprises de moins de 10 salariés en Agriculture.

A travers l'évaluation des risques, et le document unique, l'employeur doit mettre en place des mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et adaptées à l'exploitation pour assurer la sécurité et la protection de la santé de ses salariés.

**Cette plaquette "risques" souhaite donner des pistes d'amélioration des conditions de travail pour l'exploitant et le salarié.**

## Risque électrique

Il existe un risque de brûlure ou d'électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

**Prévention des risques professionnels:**

- organisation du travail: éviter le travail à proximité des lignes, ou sous les lignes de haute tension (manipulation de tuyaux d'arrosage, actions avec des machines agricoles...);
- formation, information du personnel au risque électrique;
- connaître la réglementation;
- avoir une habilitation pour l'intervention sur les armoires électriques;
- vérification périodique des installations électriques (tous les 12 mois).

## Troubles musculo-squelettiques (TMS)

Ils sont à l'origine de déficits fonctionnels gênants l'activité professionnelle (absentéisme, perte d'efficacité pour l'entreprise, perte de productivité, perturbation dans l'organisation du travail...), mais aussi de dégradations durables de l'état de santé des travailleurs.

Les connaissances scientifiques sur les facteurs de risque de survenue des TMS mettent en évidence la part prépondérante des conditions de travail :

- Répétitivité des gestes;
- Efforts excessifs, port de charges;
- Postures et angles articulaires extrêmes ;
- Exposition aux vibrations;
- Organisation du travail et de l'environnement de travail;
- Travail en flux tendu, cadence;
- Mauvaises relations de travail;
- Charge de travail importante, de courts délais d'exécution des tâches;
- manque d'autonomie ou de participation dans le travail.

**Prévention des risques professionnels:**

- aménagement du poste de travail: adaptation, ergonomie;
- conception ergonomique des équipements de travail;
- communication sur les risques;
- formation et information sur les bons gestes et les postures à adopter;
- organisation du travail (pause, rotation sur les postes...).

## Chutes

Le risque de chute vise 2 situations la chute de plain-pied (lors des déplacements ...) ou la chute de hauteur résultant de l'emplacement du travail (toiture...) ou de l'utilisation de certains équipements (échelle, plateforme de taille, échafaudage...).

**Prévention des risques professionnels:**

- réorganisation des postes de travail, des machines ou obstacles qui nuisent à la sécurité des travailleurs
- entretien des sols (propreté);
- suppression des zones dangereuses;
- évaluation du risque pour adapter le matériel;
- utilisation d'un matériel adapté et conforme;
- utilisation d'un matériel maintenu en état;
- formation à l'utilisation du matériel mis à disposition
- port de chaussures adaptées .

## Manipulation des animaux

La manipulation peut être à l'origine d'un risque de blessure causée par la conduite d'animaux, durant les soins, l'embarquement... mais également un risque biologique par la transmission des maladies de l'animal à l'homme.

**Prévention des risques professionnels:**

- connaissance de l'animal et de son comportement;
- formation à la manipulation des animaux, respect des règles de propreté et d'hygiène;
- veiller à la bonne organisation de la circulation du bétail;
- porter des chaussures de sécurité (risque d'écrasement);
- adaptation de locaux et des systèmes de contention aux cheptels;
- respect des procédures de chargement et déchargement.